UNIVERSITÉ LAVAL

Bureau des événements campus

DEMANDE DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN EXTÉRIEUR

INFORMATION SUR L'ÉVÉNEMENT

Nom de l'événement

Date de l'événement | Heure de début --- | Heure de fin ---

Type d'activité --- | Nombre de participants attendus

Description et déroulement de l'activité

Y aura-t-il vente et/ou consommation d'alcool pendant votre événement? ◯ OUI ◯ NON

Y aura-t-il vente et/ou consommation de nourriture et/ou boisson? ◯ OUI ◯ NON Nom du traiteur

INFORMATION ET COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

Interne UL ◯ Externe ◯ Association étudiante ◯ OBNL ◯

Organisme / Faculté / Service

Personne-contact | Téléphone

Courriel

INFORMATION DE PAIEMENT (S'il y a des frais afférents)

◯ Combinaison comptable (Université Laval) :

Entité	Fonds	Unité	Programme	Classe	Compte	Projet
---	---					

◯ Ou facturer à l'adresse suivante :

Organisme/Faculté/Service

Personne-contact | Téléphone

Adresse/Pavillon | Courriel

Ville | Code postal

Bureau des événements campus
Pavillon Maurice-Pollack, local 3244
2305, rue de l'Université, Québec (Québec) G1V 0A6
Téléphone : 418 656-2740 Courriel : ate@bec.ulaval.ca
Pour assistance pendant vos activités : 418 953-5899

RÉSERVATION

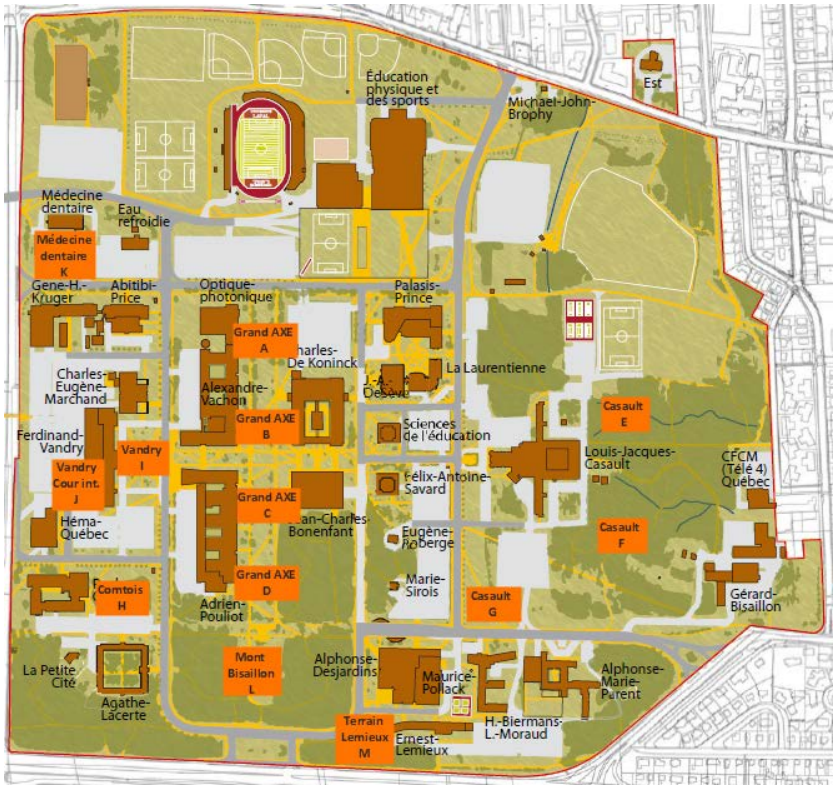
Terrain ---

BESOINS

Électricité * ☐

Eau * ☐

* *Des frais peuvent s'appliquer.*



AUTRES INFORMATIONS

Prévoyez-vous installer une tente ou un chapiteau et quelle sera la dimension? OUI ◯ NON ◯

Dimension

En cas de pluie, l'activité sera-t-elle annulée ou reportée? OUI ◯ NON ◯

Listez les partenaires et / ou commanditaires associés à votre événement*

Le Règlement concernant la vente, la distribution, la sollicitation et l'affichage à l'Université Laval s'applique.

IMPORTANT

Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que l'emplacement sera remis dans le même état qu'à l'arrivée. Des frais de nettoyage peuvent s'appliquer.

Tout bris au terrain et à ses équipements seront entièrement sous la responsabilité du locataire; des frais de réparation seront facturés.

En tout temps, mais particulièrement entre 23 h 00 et 02 h 00, il est important de respecter le droit à la quiétude des lieux et de se conformer aux règles concernant le bruit.

Réservé au Bureau des événements Campus

Merci d'enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur et de le mettre en pièce jointe dans un courriel envoyé à ate@bec.ulaval.ca.

Réinitialiser